



BULLETIN

POLICY

POLITIQUE

ISSUE ÉMISSION	DATE		
157	2003	06	06
	Y-A	M	D-J

What is new/changed?

Commissioner's Directive 860, entitled "Inmate's Money" has been amended to enable Institutional Heads or their delegate to authorize inmates to make withdrawals above the \$500 annual limit from their savings account to purchase smoking cessation products if authorized by Health Services, and to delete the provision allowing inmates to purchase computers. CD 860 also incorporates the contents of a March 30, 2000 Interim Instruction related to Room and Board Deductions.

What is the purpose of the change?

To provide inmates with the possibility of purchasing smoking cessation products if authorized by Health Services. This change was undertaken in support of CSC initiatives to limit the effects of second hand smoke on inmates and staff and to promote smoke-free institutions. CSC will undertake consultations on other health-related products.

A second amendment formalizes a recent CSC decision that inmates will no longer be able to purchase computers.

Who will be affected by the policy?

Inmates and CSC staff.

Expected cost?

None.

Other impacts?

None.

Qu'est-ce qui est nouveau ou a été modifié?

La Directive du commissaire n° 860, intitulée « Argent des détenus » a été modifiée afin de permettre au directeur de l'établissement, ou à son délégué, d'autoriser les détenus à effectuer des retraits qui excèdent le plafond annuel de 500 \$ de leur compte d'épargne pour acheter des produits pour cesser de fumer, si ces produits sont approuvés par les Services de santé, et de supprimer le paragraphe permettant aux détenus d'acheter des ordinateurs. La DC n° 860 comprend aussi le contenu d'une instruction provisoire du 30 mars 2000 au sujet des retenues pour hébergement et nourriture.

Quel est l'objectif du changement?

Fournir la possibilité aux détenus d'acheter des produits pour cesser de fumer, si ces produits sont approuvés par les Services de santé. Ce changement a été entrepris afin d'appuyer les initiatives actuelles du SCC en vue de limiter les effets de la fumée secondaire sur les détenus et le personnel et de promouvoir des établissements sans fumée. Le SCC entreprendra des consultations au sujet des autres produits reliés à la santé.

Une deuxième modification officialise une décision récente du SCC à l'effet que les détenus n'auront plus le droit d'acheter des ordinateurs.

Qui sera touché par les lignes directrices?

Les détenus et tous les membres du personnel du SCC.

Quels coûts prévoit-on?

Aucun.

Y aura-t-il d'autres répercussions?

Aucune.

CONTACT :	Denis Barbe	TEL./TÉL. :	(613) 996-8746
-----------	-------------	-------------	----------------